

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)
SEANCE du 23 Octobre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 07 votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la Mairie de FRESSELINES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 Octobre 2025

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mr CZAPNIK Marc, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr TALABAZA Christian, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PINET Franck

Absents excusés : Mr PENOT Dominique, Mme BRUNAUD Marion, Mr AUZANNE Didier

Absent non excusé : Mr ABIAN Vincent

Procurations : Mme BRUNAUD Marion à Mr CHAMBELLANT Nicolas
Mr AUZANNE Didier à Mr CZAPNIK Marc

A été élu secrétaire de séance : Mr CZAPNIK Marc

1 – Approbation du PV en date du 19 Septembre 2025

Le procès-verbal en date du 19 Septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Complémentaire santé

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à partir du 01 janvier 2026, les collectivités employeurs ont l'obligation de participer financièrement à la mutuelle santé des agents.

Le Centre de Gestion de la Creuse a contacté plusieurs partenaires de mutuelle mais seule la Mutuelle Nationale Territoriale a répondu. Une convention d'adhésion d'une durée de 6 ans a été signée avec eux. L'adhésion des agents est facultative. La participation financière est fixée au minimum à 15 € par agent et par mois par la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de souscrire à la convention avec le Centre de Gestion et de donner 20 € par agent et par mois. Le dossier sera présenté au Comité Social du Centre de Gestion en novembre.

3 – Heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les heures supplémentaires et complémentaires effectuées par les agents titulaires et contractuels peuvent être soit récupérées ou rémunérées. Ce dossier a été présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion et a été validé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires et complémentaires.

4 – EVOLIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un scénario final d'évolution a été retenu en comité syndical le 23 septembre 2025 et reposant principalement sur :

- La suppression d'une contribution finançant le syndicat, assise sur les travaux réalisés, remplacée par une contribution assise sur la population, finançant le syndicat et incitant à la réalisation de travaux
- La limitation des interventions en prestations aux seuls adhérents
- Des efforts de pilotage et de productivité
- La sortie de 21 communes de la mission voirie et pour 19 d'entre elles du syndicat.

Il présente les projets de statuts adoptés par le comité syndical d'Evolis 23 traduisant ces changements ainsi que la liste des communes ayant demandé leur retrait et accepte le paiement du droit de retrait calculé par le syndicat.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts d'EVOLIS 23 traduisant les évolutions de la mission voirie et approuve la sortie des communes qui en ont fait la demande.

5- Panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle que par convention le pouvoir a été donné au SDEC pour effectuer toutes les démarches et le suivi de l'opération. Il présente au Conseil Municipal les devis des 4 sociétés qui ont proposé leurs services pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'abri à matériel.

Nom	Montant HT	Montant TTC
MRB	13 180.00 €	15 816.00 €
Sol Avenir	14 148.25 €	16 977.90 €
Soli	14 582.64 €	17 499.17 €
Copper'Teck	10 623.00 €	12 747.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de la Société SAS Copper'TECK 19 Grosmont – 23300 AJAIN pour un montant de 10 623.00 € HT soit 12 747.60 € TTC et donne à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

6 – Acquisition ordinateur pour la bibliothèque

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter un nouvel ordinateur portable pour la bibliothèque. Plusieurs devis ont été demandés :

Nom	Montant HT	Montant TTC
XEFI	1 348.00 €	1 617.60 €
CERIG	1 695.00	2 034.00 €
CO'ORDI Ordinateur reconditionné		230.00 €
CO'ORDI Ordinateur reconditionné		450.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis suivant :

Nom	Montant HT	Montant TTC
CO'ORDI Ordinateur reconditionné		450.00 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents concernant l'achat de l'ordinateur portable pour la bibliothèque.

7 – Demande de subvention

Le maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention d'associations pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, alloue la subvention suivante :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANT SUBVENTION</u>	<u>NOMBRE DE VOIX POUR</u>
Creuse In Vision	150.00 €	09

La demande de subvention pour l'organisation de concerts par l'association Hors Saison Musicale d'un montant de 350 € est acceptée pour le spectacle prévu en mars 2026. Elle sera versée en 2026.

Les crédits seront pris sur la somme réservée en « Divers sur délibération » de l'article 65748 du budget communal.

8 – Questions diverses

1) Demande d'achat de matériel école

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'achat de tables et de casiers métalliques pour la classe maternelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité ne donne pas une suite favorable à cette demande.

2) Chapelle des Forges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de création d'association pour participer à la restauration de la Chapelle des Forges et par la suite à l'animation autour de celle-ci. Une assemblée générale constitutive à laquelle la population sera invitée est prévue en décembre prochain.

D'autre part, l'« Association pour la Sauvegarde de l'Art Français » organise une opération pour aider à la sauvegarde du patrimoine religieux en zone rurale, en coopération avec le ministère de la culture. Un dossier a été déposé pour la chapelle ; il a été retenu et participe donc dès maintenant et jusqu'au 16 novembre à un vote. Le Conseil Municipal invite toutes les personnes à voter pour soutenir ce projet en se connectant sur le site « Sauvegarde de l'Art Français » en sélectionnant collecte nationale patrimoine religieux rural. En cliquant sur la Nouvelle Aquitaine puis la Chapelle des Forges à Fresselines. Remplir la partie « identité » et valider le vote.

3) Coupure de courant

Des travaux de raccordement vont être effectués par Enedis et provoquer des coupures de courant les 30 et 31 octobre 2025 sur plusieurs secteurs de la commune.

4) Organisation de marchés de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'organisation de marchés de Noël par l'association Taïko Théâtre sur la place de l'Eglise le dernier week-end de novembre et les trois premiers week-ends de décembre.

5) Stérilisation des chats

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une demande pour le village de Chanteloube.

Une convention sera passée avec un vétérinaire pour l'identification et la stérilisation des chats errants. On souhaite l'implication des personnes concernées pour la capture, le transport, la faisabilité de cette campagne.

6) Accompagnement projet

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Mr Gaëtan Martin, Maître d'œuvre situé à La Souterraine qui propose un accompagnement pour les projets de rénovation, de réhabilitation et d'amélioration énergétique pour les bâtiments communaux. Un rendez-vous sera pris avec lui.

7) Bac à sable école

Sur la demande du directeur de l'école, le bac à sable a été enlevé car il devenait dangereux pour les enfants à cause de sa vétusté.

8) Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec Chantal Colas jeudi 23 octobre un boulanger candidat à la reprise qui s'est engagé à donner une réponse rapide.

La séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance
Marc CZAPNIK

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST.

